



*Fédération Nationale
des travailleurs du Verre
et de la Céramique*

Montreuil, le 10 octobre 2005

RECOMMANDE AR

Monsieur le Président de la
FEDERATION FRANCAISE
DES TUILES ET BRIQUES
17, Rue Letellier
75015 PARIS

N/Réf. : MO/YI

Objet : Accord/CQP

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Mohammed OUSSEDIK
Le Secrétaire Général,
de la FNTVC.CGT

Copie à :


- Fédération BATI.MAT.TP CFTC
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFDT
- Fédération Nationale de la Construction SCARMIC
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux -céramique-thermique- CGT - FO
- DDTEFP de Paris
- Greffe au Conseil des Prud'Hommes (Paris 15^{ème})



Montreuil, le 10 octobre 2005

RECOMMANDE AR

Monsieur PATRICK DEL GRANDE
FEDERATION BATI.MAT.TP. CFTC
10/18 Villa St Michel Bâtiment D
75018 PARIS



*Fédération Nationale
des travailleurs du Verre
et de la Céramique*

N/Réf. : MO/YI

Objet : **Accord/CQP**

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Mohammed OUSSEDIK
Le Secrétaire Général,
de la FNTVC.CGT

Copie à :

- Fédération Française des Tuiles et des Briques
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFTD
- Fédération Nationale de la Construction SCARMIC
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux -céramique-thermique- CGT - FO
- DDTEFP de Paris
- Greffe au Conseil des Prud'Hommes (Paris 15^{ème})



Montreuil, le 10 octobre 2005

RECOMMANDE AR

Monsieur PASCAL ROUSSEL
FEDERATION NATIONALE DES
SALARIES DE LA CONSTRUCTION
ET DU BOIS CFDT
47/48 Avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19



**Fédération Nationale
des travailleurs du Verre
et de la Céramique**

N/Réf. : MO/YI

Objet : Accord/CQP

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Mohammed OUSSEDIK
Le Secrétaire Général,
de la FNTVC.CGT

Copie à :

- **Fédération BATLMAT.TP CFTC**
- **Fédération Française des Tuiles et Briques**
- **Fédération Nationale de la Construction SCARMIC**
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- **Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux -céramique-thermique- CGT – FO**
- **DDTEFP de Paris**
- **Grefe au Conseil des Prud'Hommes (Paris 15^{ème})**





*Fédération Nationale
des travailleurs du Verre
et de la Céramique*

Montreuil, le 10 octobre 2005

RECOMMANDE AR

Monsieur PHILIPPE TAVAUX de la
FEDERATION NATIONALE DE LA
CONSTRUCTION SCARMIC
SYNDICAT DES CADRES, AGENTS
DE MAITRISE, TECHNICIEN DES
INDUSTRIES CERAMIQUES CFE-CGC
14, Rue de Clichy
75009 PARIS

N/Réf. : MO/YI

Objet : **Accord/CQP**

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Mohammed OUSSEDIK
Le Secrétaire Général,
de la FNTVC.CGT

Copie à :


- Fédération BATI.MAT.TP CFTC
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFDT
- Fédération Française des Tuiles et Briques
- Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux -céramique-thermique- CGT – FO
- DDTEFP de Paris
- Greffe au Conseil des Prud'Hommes (Paris 15^{ème})



Montreuil, le 10 octobre 2005

RECOMMANDE AR

Monsieur GUELFUCCI DOMINIQUE
FEDERATION GENERALE FO (FGFO)
FEDERATION MATERIAUX-
CERAMIQUE-THERMIQUE CGT -FO
170/172 Avenue Parmentier
75010 PARIS



**Fédération Nationale
des travailleurs du Verre
et de la Céramique**

N/Réf. : MO/YI

Objet : **Accord/CQP**

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Mohammed OUSSEDIK
Le Secrétaire Général,
de la FNTVC.CGT

Copie à :

- Fédération BATLMAT.TP CFTC
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFDT
- Fédération Nationale de la Construction SCARMIC
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- Fédération Française des Tuiles et Briques
- DDTEFP de Paris
- Greffe au Conseil des PrudHommes (Paris 15^{ème})



Montreuil, le 10 octobre 2005

RECOMMANDE AR

DDTEFP DE PARIS
DIRECTION D'APARTEMENTALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
Service Convention Collective
210, Quai Jemmapes
B.P. 11
75462 PARIS CEDEX 10



**Fédération Nationale
des travailleurs du Verre
et de la Céramique**

N/Réf. : MO/YI

Objet : Accord/CQP

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Mohammed OUSSEDIK
Le Secrétaire Général,
de la FNTVC.CGT

Copie à :


- Fédération BATI.MAT.TP CFTC
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFDT
- Fédération Nationale de la Construction SCARMIC
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux –céramique-thermique- CGT – FO
- Fédération Française des Tuiles et Briques
- Greffe au Conseil des Prud'Hommes (Paris 15^{ème})



Montreuil, le 10 octobre 2005

RECOMMANDE AR

GREFFE DU CONSEIL DES
PRUDHOMMES
27 Rue Louis Blanc
75010 PARIS



*Fédération Nationale
des travailleurs du Verre
et de la Céramique*

N/Réf. : MO/YI

Objet : **Accord/CQP**

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Mohammed OUSSEDIK
Le Secrétaire Général,
de la FNTVC.CGT

Copie à :

- Fédération BATIMAT.TP CFTC
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFDT
- Fédération Nationale de la Construction SCARMIC
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux -céramique-thermique- CGT – FO
- DDTEFP de Paris
- Fédération Française des Tuiles et Briques

